



RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE PRESENTATION
DU PROJET DE RENFORCEMENT DES MECANISMES DE PRISE
EN CHARGE DES SURVIVANT.E.S DE VBG AUPRES DES
AUTORITES JUDICIAIRES.





INTRODUCTION

Le jeudi 20 mars s'est tenu au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA, un atelier d'information et de présentation du projet de renforcement des mécanismes de prise en charge des survivant.e.s de VBG auprès des autorités judiciaires.

Organisé par Alliance Droits et Santé Burkina, cet atelier avait pour but de présenter le projet Alliance Transformative et susciter l'adhésion des autorités judiciaires au projet de promotion et de renforcement des mécanismes de prise en charge des VBG au Burkina. L'atelier a réuni les services techniques du Ministère en charge de la Justice, des OSC travaillant dans le domaine de la lutte contre les VBG.

OUVERTURE

L'atelier a débuté par le mot de bienvenue de Monsieur KOULA Etienne, Responsable plaidoyer et communication à SOS JD. Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue aux participants et leur a remercié pour leur disponibilité. Il a rappelé que cette activité s'inscrit dans le cadre du projet Alliance Transformative, un mouvement transformatif pour accélérer la progression des DSSR des femmes et filles en Afrique de l'Ouest. Il a également mentionné que c'est dans le cadre de ce même projet, qu'il est prévu une action collective en lien avec les VBG au niveau régional adaptée au contexte national de chaque pays.

PRESENTATION DU RESEAU ET DU PROJET

Les travaux de l'atelier ont débuté par la présentation du réseau Alliance Droits et Santé. De cette présentation, on retient que le réseau Alliance Droits et Santé (ADS) est né en 2013 et regroupe en son sein 22 associations spécialistes du domaine de la santé ainsi que les mouvements de jeunes et de femmes. Leur expertise porte sur les DSSR, la planification familiale ainsi que le genre. La gouvernance du réseau est assurée par trois organes que sont l'Assemblée Générale, le Conseil de l'Alliance et l'Alliance Pays. L'ADS est présent dans six pays : Bénin, Burkina, Faso, Mali, Niger, Sénégal et Côte d'Ivoire. Au Burkina Faso, l'ADS est composé de trois organisations membres dont SOS JD, ASMADE et la Marche Mondiale des Femmes.

A la suite de la présentation du réseau, une brève présentation du projet a également été faite. A cet effet, on retient que le projet Alliance Transformative, est un projet qui vise à soutenir la force



transformative des mouvements collectifs de la société civile pour accélérer la progression des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest. Ce projet intervient dans les six pays membres de l'Alliance Droits et Santé à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il ressort de cette présentation également que ce projet est piloté dans chaque pays par des leads pays alliance. Au Burkina Faso SOS JD assure le leads pays de Alliance Transformative.

PRESENTATION DU PLAN DE PLAIDOYER

Cette présentation a été assurée par Monsieur KONKISRE Aimé, responsable plaidoyer à l'ONG ASMADE. Il a débuté sa présentation par une brève présentation du contexte du plaidoyer. Il a mentionné que ce plaidoyer découle d'un atelier d'incubation organisé en mai 2023 à Abidjan. De ce lab d'incubation est né une action collective de plaidoyer sur les VBG contextualisée dans chaque pays membre de l'Alliance.

Pour ce qui est de la présentation de la stratégie de plaidoyer, l'ADS Burkina a identifié les difficultés d'accès aux services de prise en charge médicale et psychosociale par les survivant-e-s de VBG au niveau des régions du Burkina Faso comme principale problématique. La résolution de ce problème nécessite la mise en place de cadres de concertation en vue de coordonner les interventions des acteurs. Ce qui permettra aux femmes et jeunes filles d'avoir un meilleur accès aux services de prévention et de prise en charge intégrée des violences basées sur le genre dans les 13 régions du Burkina Faso.

Il poursuit sa présentation en mentionnant que l'objectif est de plaider auprès du ministre en charge de la justice et autorités judiciaires pour l'application effective des textes en matière de protection des survivant-e-s de VBG au Burkina Faso d'ici à décembre 2025. L'aboutissement de ce plaidoyer passera par plusieurs actions à l'endroit des acteurs judiciaires ainsi qu'à l'endroit du décideur principal grâce à l'accompagnement des parties prenantes.

ECHANGES

La présentation du plan de plaidoyer a suscité des échanges. Les responsables et représentants des services techniques du Ministère en charge de la Justice présentes à cette rencontre ont salué cette initiative de l'Alliance Droits et Santé et se réjouissent de leur implication à cette action de plaidoyer.



Ils ont également souligné qu'ils apprécient le travail fait par l'Alliance au niveau du Burkina avant de poursuivre avec des commentaires généraux sur le document de plaidoyer.

A la lumière de ce qui a été présenté, un commentaire a été fait sur la problématique, ils ont alors suggéré à ce qu'on la reformule. Au-delà de ses commentaires, ils ont fourni des informations en lien avec les actions menées par le Ministère dans la lutte contre les VBG. De ces informations, on note qu'en matière de lutte contre VBG les dispositions de la loi N°061 guide le juge. Les dispositions de cette même loi concernant les sanctions ont été incorporé dans le code pénal. Donc ils ne trouvent pas nécessaire qu'une action de plaidoyer soit orienté sur son application. Ils poursuivent en disant que les Tribunaux de Grande Instance (TGI) s'occupent des juridictions. A ce jour, sur les 45 provinces il existe une trentaine de TGI sur un rayon d'accès d'au moins 59km. Pour pallier cette insuffisance de TGI, le Ministère envisage mettre en place des tribunaux coutumiers.

Ils ont également ajouté que le Ministère en charge de la Justice mène des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation sur la prévention des VBG. Cette année malheureusement de telles activités ne sont pas prévues du fait de l'absence de ressources financières.

CONCLUSION

La tenue de cette activité constitue un pas de plus vers l'opérationnalisation du plan de plaidoyer de l'Alliance Burkina. Elle a constitué un véritable cadre d'échanges et de partage entre l'Alliance et les acteurs judiciaires. Les acteurs judiciaires ont réitéré leur engagement à accompagner l'ADS Burkina dans de telles initiatives qui sont en droite ligne avec les priorités du Ministère en charge de la Justice.



QUELQUES IMAGES



Présentation du réseau et du projet



Présentation du plan de plaidoyer



Vue partielle des participant.e.s en salle



Photo de groupe avec l'ensemble des participant.e.s